

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je le disais lorsque j'ai soulevé cette question d'ordre technique, je suis heureux des amendements présentés à la Chambre en un jour comme celui-ci, mais du point de vue de la procédure, j'ai pensé qu'il y avait lieu de vous signaler ce point.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) n'a pu, bien sûr, au début du débat, entendre tous les propos du député de Lotbinière (M. Fortin), autrement il aurait peut-être été un peu embarrassé de participer à ce qui a été une véritable attaque contre l'objet et la valeur de l'instruction dispensée dans notre pays.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'étais présent quand le député de Lotbinière (M. Fortin) a pris la parole. Je suis demeuré ici pendant tout son discours, et je suis à la Chambre depuis le début du débat.

L'hon. M. Lang: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je serai très heureux que le député lise de nouveau le discours et s'arrête à la traduction, car il n'a manifestement pas compris le texte original.

Voici mon argument. Quand il lit une motion présentée par des membres de l'opposition, comme il doit le faire, le gouvernement doit chercher à en trouver l'essentiel. En la lisant, j'ai pensé que le député allait faire une suggestion précise au gouvernement à propos de sa politique monétaire et fiscale, qu'il allait présenter une nouvelle version de la théorie classique du crédit social, qui maintenant insiste moins sur l'émission de crédit car on a mis au point des mécanismes nouveaux qui sont censés donner les mêmes résultats mais qui ne sont pas entachés de la mauvaise réputation que les anciennes théories se sont créées.

Le gouvernement a donc eu du mal à trouver la meilleure solution à cette motion car on pourrait encore une fois repenser la question fondamentale, la question primordiale; comment équilibrer d'une part les politiques fiscale et monétaire pour encourager le progrès et comment, d'autre part, assurer une direction avertie afin que l'inflation n'aille pas du même coup nuire à la solidité et à la stabilité de l'économie. Comme je l'ai dit, c'était là semble-t-il l'objet, et un autre de mes collègues pourrait bien...

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre dit que, dans mon discours, j'ai présenté un nouveau Crédit social. Je tiens en toute honnêteté à lui dire qu'il s'agit des mêmes propositions qu'autrefois. S'il veut les discuter, libre à lui de le faire...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député ne peut invoquer le Règlement pour tenter de rectifier une déclaration de l'honorable ministre. L'honorable ministre devrait avoir l'occasion de poursuivre son discours sans interruption.

[Traduction]

L'hon. M. Lang: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, même si je dois dire que je suis heureux d'avoir la parole, j'ai autant de difficultés, semble-t-il, que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles à comprendre l'interprétation. Je vais donc lire le texte avec soin.

Le point que je voulais faire ressortir est qu'un autre de mes collègues aurait en effet pu tenter de parler de cette motion, étant donné son objectif principal, mais, d'autre part, la motion, ainsi conçue, n'a pas besoin d'être traitée plus sérieusement, car le pays comprend mieux maintenant qu'il est impossible de faire surgir de l'argent. Les politiques financières et monétaires équilibrées que le gouvernement met en œuvre en vue de favoriser à la fois un taux de croissance raisonnable et de juguler l'inflation, sont effectivement solides, et que la question technique précise sur laquelle les députés intéressés devront se prononcer concerne le taux de croissance qu'on doit permettre.

Qu'aurait pu développer la thèse économique complexe qui consiste à distinguer à quel moment on a, en fait, créé une trop grande masse monétaire permettant à l'inflation de reprendre, à quel moment on a créé une masse monétaire suffisante permettant de relancer l'économie, calculant dans le bilan la reprise de l'économie qui peut se produire lorsque les facteurs d'expansion se mettent à agir d'eux-mêmes en entraînant un regain de croissance et des revenus pour le trésor. Mais comme les propos dénotaient une telle compréhension, on n'a pas jugé le point assez important pour le faire valoir à ce moment-là et de cette façon.

D'autre part, le député a inséré dans la motion certains mots qui m'ont touché de très près, moins en ma qualité actuelle qu'en celle que j'avais récemment. Je pense que j'ai peut-être été le député qui a consacré le plus clair de son temps à l'éducation des jeunes, ceux-là mêmes qui se mettent mieux à même d'aider notre société, à obtenir de meilleurs emplois. Il m'a paru ainsi que c'était pour moi l'occasion de relever ces mots assez curieux que contient la motion, qu'on inspire de faux espoirs, s'il m'est permis de choisir ces mots que je cite, «de faux espoirs... que l'instruction était une affaire payante». Et naturellement, quand on écoute le député de Lotbinière, il ne fait aucun doute que cela a été pour une bonne part le thème de son discours, que l'éducation en soi est une affaire douteuse. Il a critiqué notre programme d'expansion de la formation professionnelle, estimant qu'il nous avait coûté beaucoup trop cher. Cependant, le fait demeure que, lorsque d'autres gouvernements ont lancé des programmes de construction d'écoles professionnelles et techniques, nous nous sommes trouvés gravement à court de gens qualifiés dans ces domaines de même que d'installations.